

Nom Prénom :			
Adresse :			
Date et lieu de naissance :			
E-mail :		Tél. :	
Téléphones d'urgence :	Nom : Tél. : Lien avec l'adhérent :	Nom : Tél. : Lien avec l'adhérent :	
Licence :	Adulte - ≥ 16ans (30 €)		Jeune - > 6 ans et < 16 ans (20 €)
Observations (allergies connues, état de santé, etc.) :			

Règlement du Club SMBS VTT RANDO :

1. L'adhésion au Club est annuelle. Elle couvre la période du 1^{er} septembre au 31 août.
 - a Toute cotisation payée au Club reste définitivement acquise au Club.
 - b Chaque membre reconnaît que la pratique du VTT est sujette aux aléas de la météo et que la participation des membres aux sorties et événements organisés par le Club n'est pas obligatoire. Dans ces conditions, le Club ne pourra pas être tenu pour responsable de l'annulation de certaines sorties ou certains événements, pour cause de conditions météorologiques défavorables ou d'un nombre de participants insuffisant.
2. Le Club rassemble des amateurs de randonnées à VTT pour des sorties loisir, hors compétition, dans un esprit de respect des autres membres, des tiers et de l'environnement.
 - a Les membres sont tenus de respecter le code de la route.
 - b Les membres sont cordiaux et courtois entre eux et à l'égard des tiers, notamment les randonneurs piétons et équestres.
 - c Dans la limite du possible, ils se prêtent assistance lors des activités du Club.
3. Fonctionnant sur la base du volontariat bénévole dans le cadre associatif, le Club s'en remet à ses membres et, pour les membres mineurs, à leurs représentants légaux les accompagnant, pour pratiquer les activités du Club en sécurité.
 - a Lors de l'inscription, l'adhérent doit fournir une attestation de santé disponible sur [ici](#) pour les majeurs ou [là](#) pour les mineurs et, en cas de réponse positive à l'une des questions, un certificat médical établi par un médecin.

BULLETIN D'ADHESION CLUB 2023/2024

- b Tout au long de l'année, chaque membre doit s'assurer, y compris en consultant son médecin traitant, si nécessaire, que son état de santé lui permet de participer aux activités du Club.
 - c Chaque membre ou pour chaque membre mineur, son représentant légal les accompagnant vérifient l'état général du vélo (freins, pneus, chaîne, pédalier, etc.) avant chaque sortie avec le Club.
 - d Le port du casque est obligatoire à chaque sortie. Les gants et les lunettes sont fortement recommandés.
 - e Chaque vététiste doit apporter son propre ravitaillement (boisson et nourriture) en quantité suffisante en fonction de l'activité proposée par le Club.
4. Les mineurs sont sous la responsabilité d'un représentant légal ou d'un adulte accompagnant autorisé par écrit par le représentant légal. La présence d'un ou plusieurs autres membres du Club lors d'une sortie avec des mineurs ne décharge en aucun cas les accompagnants des mineurs de leur responsabilité.
5. Le Club décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des membres.

Je reconnais que le Club dispose d'un système de traitement informatique des données personnelles des membres et que je peux demander à tout moment la correction et, après l'expiration de mon adhésion, la suppression de mes données personnelles.

J'autorise le Club à me prendre en photo et/ou vidéo lors des activités du Club (sorties VTT, événements du Club, etc.) et à les utiliser dans le cadre de l'illustration des activités du Club (site internet et réseaux sociaux du Club, gazettes des mairies de Saint Martin de Hinx et de Biarrotte).

OUI NON

Date et signature de l'adhérent	Date et signature du représentant légal pour les adhérents mineurs

Ce bulletin d'adhésion est à retourner complété, daté et signé à l'adresse suivante :
smbstvtrando@gmail.com

Cadre réservé au bureau du Club	
Règlement de la cotisation payé	OUI / NON
Certificat médical ou questionnaire de santé fourni	OUI / NON